



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 06	04/07/2024	■	

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur :

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

7. D'agréer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

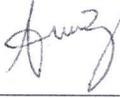
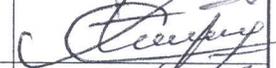
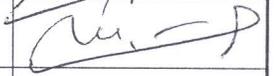
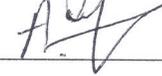
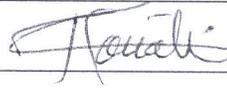
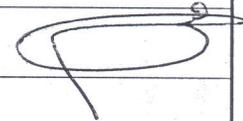
Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen

Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté

Membres du conseil scientifique de la faculté ¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	AÏSSAOUI Azedine	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	BERRI Noureddine	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	BEZGHICHE Boubekeur	Chef département droit privé	
7	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
8	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base	
9	HAROUNE Noura	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	NATOURI Karim	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	AMIROUCHE Hania	Représentante enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BARKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	KEBAÏLI Tayeb	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	OUSSIDHOUM Youcef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	TOUATI Nasser	Directrice de Laboratoire	
17	BENKHALED Saadi	Représentant Maîtres-assistants	
18	KADOUM Mohamed	Représentant Maîtres-assistants	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹ Conformément à l'arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	BARKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public
2	OUSIDHOUM Youcef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé
3	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements
3	BENKHALED Saadi	Représentant Maîtres-assistants
3	KEBAÏLI Tayeb	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé

I- Ordre du jour de la session

1. Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) ;
2. Validation de supports pédagogique ;
3. Changement de destinations (Programme de mobilité de courte durée à l'étranger) ;
4. Demande d'autorisation pour participation au colloque international.

II- Déroulement des travaux de la session ²

Point n° 1: Constitution de jury de soutenance de thèse de doctorat 3^{ème} cycle :

A- LOUAFI Mourad : Spécialité Droit Public

1 Présentation du dossier

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution d'un (01) jury en vue de la soutenance d'une Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 22-208 du 5 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur, et de l'arrêté n° 961 du 02 décembre 2020 fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat :

Intitulé de la Thèse : "سلطة المصلحة المتعاقدة في توقيع الجزاءات في الصفة العمومية"

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par **Mme BERAZA Wahiba**, Directeur de Thèse ;
 Au vu du dossier de l'intéressée qui cumule **192.5** points ;
 Au vu des articles présenté par l'intéressée intitulé :

" غرامة التأخير في مجال الصفقات العمومية "

Publié dans la Revue المجلة الأكاديمية للبحث القانوني : vol.13, n° 2, 2022, pp.478-495, disponible sur le lien :
<https://www.asjp.cerist.dz/en/article/209452>

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

2 Jury de soutenance de M. LOUAFI Mourad :

Au vu du classement de la Revue *المجلة الأكاديمية للبحث القانوني* dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 et l'arrêté n° 442 du 22 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par **M. LOUAFI Mourad** comme suit :

- M. BOUDRIOUA Abdelkarim, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- Mme BERAZA Wahiba, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- Mme KADRI Nassima, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examinatrice ;
- M. ALLAM Lyes, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. GOUTAL Yacine, Professeur, Université de Khenchela, Examineur.
- M. LAKEHAL Salah, Maître de conférences classe A, Université de Bouira, Examineur ;

Point n°2 : Validation de support pédagogique (livre) :

Le Conseil a été saisi en vue de valider un (01) ouvrage pédagogique présenté par :

▣ **Mme AMIROUCHE Hania** : Maître de conférences classe A,

1. Présentation des dossiers

Intitulé: " الوجيز في شرح قانون الإجراءات الجزائية الجزائري "

Edition: بيت الأفكار 2024

ISBN : 978-9969-536-33-1

Page : 220

Destiné aux étudiants de 2ème année licence.

2. Résolutions

Au vu des rapports favorables des experts désignés et validé par le comité scientifique du département de droit privé en date du 19/06/2024 s'agissant du support pédagogique de **Mme AMIROUCHE Hania**

Après examen de support pédagogique en cause et s'être assuré qu'il répond aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique le valide au titre d'un ouvrage pédagogique.

Point n°3 : Changement de destinations (Programme de mobilité de courte durée à l'étranger) :

Le conseil a examiné une demande de changement de destination formulé par **M.GADDOUM Mohamed** bénéficiaire de séjours scientifiques de haut niveau de courte durée.

Après délibération, le conseil émet un avis favorable à la demande de changement de destination de l'intéressé comme suit :

N°	Nom et prénom	Grade	Destination initiale	Nouvelle destination	Durée
01	M.GADDOUM Mohamed	MCA	Allemagne	France	07 jrs

Point n°4 : Demande d'autorisation pour participation au colloque international :

1. Présentation des dossiers

Le conseil a examinées deux (02) demandes d'autorisation de participation aux colloques international émises par :

- Mme DJOUADI Zohra

Intitules de colloque : " التحديات القانونية والأخلاقية في استخدام تقنيات الذكاء الاصطناعي "

Titre de l'intervention : "الذكاء الاصطناعي وإمكانية المساءلة مدنيا – دراسة في القانون الجزائري-"

Lieux et date du colloque : المركز المغربي شرق ادني للدراسات الاستراتيجية – المملكة المتحدة- بالتعاون مع جامعة الوفاق الدولية بالنيجروجامعة المغيلي الاهلية الدولية بالنيجروكلية القانون بني وليد بليبيا.

- Mme HAMROUNE Dihia

Intitules de colloque : " التحديات القانونية والأخلاقية في استخدام تقنيات الذكاء الاصطناعي "

Titre de l'intervention : "الذكاء الاصطناعي وإمكانية المساءلة مدنيا – دراسة في القانون الجزائري-"

Lieux et date du colloque : المركز المغربي شرق ادني للدراسات الاستراتيجية – المملكة المتحدة- بالتعاون مع جامعة الوفاق الدولية بالنيجروجامعة المغيلي الاهلية الدولية بالنيجروكلية القانون بني وليد بليبيا.

II- Résolutions

Au vu des pièces présentées par les intéressés, le conseil scientifique émet :

le conseil a émis un Avis favorable aux demandes présentées par : **Mme DJOUADI Zohra** et **Mme HAMROUNE Dihia**.

Conclusion des travaux

A- Résolutions approuvées

- 1) Désignation d'un jury de soutenance de thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle concernant **LOUAFI Mourad** ;
- 2) Validation d'un (01) support pédagogique présenté par : **Mme AMIROUCHE Hania** ;
- 3) Avis favorable à la demande de changement de destination formulé par : par **M.GADDOUM Mohamed** bénéficière de séjours scientifiques de haut niveau de courte durée ;
- 4) Avis favorable aux demandes présentées par : **Mme DJOUADI Zohra** et **Mme HAMROUNE Dihia**.

B- Recommandations :
Néant.

Le Président du conseil scientifique
de la faculté

AVISSAOUI Azedine



رئيس المجلس العلمي
الأستاذ: عز الدين
عيساوي الزحمان ميرة بجاية

Bejaia, Le 04 juillet 2024

Le Secrétaire de séance

ALLAM Lyès



نائب العميد مكلف بما بعد التاريخ
و البحث العلمي و العلاقات الخارجية
لياس علام

- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.